

Patrick MAIRÉ

Accidents médicaux

Règles et pratiques de la
Commission de conciliation
et d'indemnisation

préface de Alain-Michel CERETTI

Les Études Hospitalières

Liste des abréviations	5
<i>Préface par Alain-Michel CERETTI</i>	7
<i>Introduction</i>	13
CHAPITRE 1	
Organisation et statut des commissions	15
1. Création et implantation territoriale	15
1.1. <i>Une commission par région</i>	15
1.2. <i>Le regroupement par pôle</i>	16
2. Statut juridique des commissions	17
3. La composition des commissions	17
CHAPITRE 2	
Règles de compétence	21
1. Principes généraux du droit d'agir devant la Commission	21
2. Compétence d'attribution	25
2.1. <i>Les seuils de gravité de droit commun</i>	27
2.2. <i>Les critères de gravité retenus à titre exceptionnel</i>	33
CHAPITRE 3	
Les dommages exclus du champ d'intervention des commissions ou de l'indemnisation	35
1. Les procédures particulières exclus du dispositif	35
2. Les dommages ne résultant pas d'un accident médical, d'une affection iatrogène ou d'une infection nosocomiale	36
2.1. <i>Définitions</i>	36
2.2. <i>Les dommages ne résultant pas d'un acte de soin, de prévention ou de diagnostic</i>	40
2.3. <i>Les conséquences non anormales du dommage</i>	46

CHAPITRE 4

La procédure devant la Commission	51
1. La demande.....	51
2. L'expertise.....	54
3. La séance devant la Commission.....	58
4. L'avis rendu par la Commission.....	59
<i>Principes généraux</i>	59
<i>Les différents types d'avis</i>	61

CHAPITRE 5

Les suites de l'avis d'indemnisation	63
1. L'offre d'indemnisation à la charge de l'assureur.....	63
2. L'offre d'indemnisation à la charge de l'ONIAM.....	64

CHAPITRE 6

La procédure de conciliation	69
---	----

Conclusion	71
-------------------------	----

ANNEXES

Formulaire de demande d'indemnisation.....	73
Adresses des commissions.....	77